

---

Marina Rullo

## **Biblit**

Je suis toujours un peu gênée chaque fois que je dois parler de Biblit, car je suis la première à m'étonner de la façon dont une initiative née pendant l'été 1999 comme une simple liste de discussion a réussi, en quelques années à peine, à devenir une référence pour quiconque s'occupe de traduction littéraire en Italie.

Je crois que le succès de Biblit tient surtout à l'esprit pratique qui y préside depuis ses débuts. Lorsque j'ai inauguré la liste, je sortais à peine de deux traductions particulièrement difficiles et, comme tant de traducteurs novices, je naviguais dans l'océan de l'édition sans compas ni boussole. J'aurais voulu pouvoir partager avec des collègues mes maigres expériences et mes grandes incertitudes : un forum de discussion sur Internet m'avait semblé, à l'époque, le moyen le mieux adapté à cet objectif. La liste a démarré tout de suite avec une trentaine d'inscrits mais je dois reconnaître qu'il n'a pas été facile de faire fondre la glace. Habités à travailler dans l'isolement, les traducteurs n'ont pas saisi tout de suite le potentiel énorme de ce forum et il a fallu leur tenir la main pour qu'ils parviennent à dépasser leurs réticences. Aujourd'hui où j'ai, au contraire, tant de mal à contenir les bavardages de plus de 1 500 inscrits, il m'arrive d'en sourire...

Au cours de cette première phase, j'avais pris l'habitude de vagabonder sur Internet en quête d'informations intéressantes à diffuser sur la liste. Par la suite, il m'a semblé utile de rassembler ces données de façon plus structurée et de les mettre à la disposition d'autres traducteurs, même non inscrits à Biblit. C'est de ce premier noyau d'informations qu'est né *L'Archivio delle Risorse* [les Archives Ressources], qui compte aujourd'hui plus de 1 600 visiteurs par mois. Et c'est autour de ces archives que s'est développé le site de Biblit.

Le travail de prospection et de classement des ressources contenues sur le site est, encore aujourd'hui, assez complexe. Avec le temps, les sections se sont multipliées, dans le but de pouvoir créer une somme d'informations facile à consulter, qui couvre tous les aspects et les problématiques de la traduction littéraire.

S'il s'était limité à cela, le site de Biblit n'aurait été qu'un bon site de consultation. Mais la véritable surprise est venue de la communauté qui s'est peu à peu réunie autour du forum, et du sentiment de solidarité et d'appartenance qu'elle a su développer. Très vite, il est devenu clair que, plus qu'un simple vecteur d'échanges, la liste pouvait devenir un formidable moyen de communication et de défense des droits des traducteurs. D'où la volonté de sortir de l'anonymat, en participant officiellement à la première édition de la Foire nationale de la petite et moyenne édition à Rome en 2002. À cette occasion, nous avons lancé une initiative originale, un cd-rom intitulé « Recherche éditeur », contenant une série de propositions de publication inédites rassemblées par des adhérents de Biblit, à distribuer aux éditeurs présents sur la Foire. Notre projet avait un double objectif : d'une part, montrer le traducteur sous un autre jour, non plus simple travailleur à domicile mais aussi véritable « scout » littéraire, capable d'assister l'éditeur dans ses choix, d'autre part, aider les traducteurs débutants à établir un premier contact avec l'édition.

Une initiative courageuse qui, associée à la présence officielle (et inédite) d'un groupe de traducteurs sur la Foire, a eu le mérite d'attirer les projecteurs sur Biblit, et pas seulement au sens figuré. Dès lors, en effet, les institutions et la presse ont commencé à nous offrir des espaces de discussion toujours plus importants pour nous présenter et évoquer nos initiatives, avec pour effet d'augmenter considérablement le nombre des inscrits sur la liste. Par la suite, l'initiative « Recherche éditeur » s'est poursuivie pendant quelques mois sur les pages de la revue en ligne *Zoooom*, avant d'être suspendue suite à la fermeture de ladite revue.

Récemment, ce projet a été relancé par quelques Bibliens de façon plus structurée et sous un nouveau nom, « Il Lanternino » ([www.lanternino.net](http://www.lanternino.net)). Un groupe de professionnels de l'édition se propose d'évaluer gratuitement les propositions de publication ; cette initiative, à but non lucratif, se veut une interface susceptible de favoriser les contacts entre auteurs étrangers, traducteurs et éditeurs.

Notre groupe, aujourd'hui, est assez solide pour donner vie à d'autres projets importants. L'étape suivante a été d'organiser la protestation contre les organes de presse qui recensent les livres étrangers sans citer le nom du traducteur (mais sans jamais omettre de préciser le nombre de pages et le

prix de vente !). Cette mauvaise habitude très répandue dans la presse italienne a toujours suscité de vives réactions dans notre profession, réactions toutefois limitées à des lettres de protestation type et généralement suivies d'une réponse polie du journaliste de service promettant de faire plus attention à l'avenir. Il fallait donc quelque chose de plus incisif et de plus structuré : c'est de là qu'est née la « Lettre ouverte des chevaliers errants à la presse », affirmation de la dignité du traducteur face à l'anonymat imposé par les médias. Cette lettre fut rédigée en concertation avec les membres de la liste et signée par 959 professionnels de la culture.

L'impact de cette lettre, envoyée simultanément à tous les organes de communication, a été considérable. Son texte a été repris par de nombreux périodiques et nous avons même eu l'honneur de passer à la télé à une heure de grande écoute. Toutefois, le succès de cette initiative ne nous a pas fait perdre de vue la réalité. La lutte contre l'anonymat ne pouvait pas se limiter à une simple lettre. Pour faire évoluer les mentalités, et refuser une indifférence fermement enracinée, il fallait une action en profondeur, et quotidienne. D'où la naissance de l'*Osservatorio sulla Stampa*, suite logique de la Lettre des chevaliers errants. Au sein de cet observatoire, une équipe de volontaires surveille tout une série de titres, signalant tous les jours les cas de non-citation des traducteurs. Les résultats de cette enquête sont publiés tous les mois sur le site de Biblit. Et pour donner un peu de piquant à l'affaire, nous avons eu l'idée de lier aux travaux de l'observatoire une double récompense décernée à la fois à ceux qui auront manifesté le plus de sensibilité à l'égard de la cause des traducteurs et, au contraire, à ceux qui se seront montrés le plus indifférents. Ce « Prix à la presse », remis en décembre à l'occasion de la Foire nationale de la petite et moyenne édition de Rome, a marqué en beauté la fin d'une année de travail.

Parallèlement à ces initiatives publiques, Biblit est aussi le moteur de nombreux projets tournés vers les traducteurs. Le plus important est son Enquête sur les tarifs qui se propose d'offrir, tous les ans, un panorama du marché de la traduction littéraire en Italie. Le but de cette enquête n'est pas de proposer une série de tarifs syndicaux recommandés, que la loi sur la concurrence interdit, mais d'offrir une photo de la réalité d'un marché trop souvent méconnu, même de ceux qui en sont les acteurs. La réalisation de ce projet a été plus ardue que les autres. Il a fallu vaincre la peur, les réticences et même l'égoïsme d'une catégorie encore trop peu unie et trop peu sensibilisée. Malgré des appels réitérés, nous n'avons pu rassembler que 98 déclarations. Si l'on sait qu'à l'époque où cette enquête a été réalisée, Biblit avait dépassé les 1 400 inscrits, on comprend mieux à quel point les résistances demeurent, et combien il faudra faire un important travail de

sensibilisation à l'intérieur de notre communauté, avant même d'aborder les rapports avec l'extérieur. Pourtant, malgré un échantillon de référence réduit, cette enquête peut être considérée comme un grand pas en avant car avec elle, une poignée de traducteurs a choisi de sortir de sa coquille pour aller aider d'autres collègues. Tout ceci n'aurait jamais été envisageable il y a seulement quelques années, et surtout, n'aurait jamais pu se faire sans l'existence de Biblit qui contribue à favoriser l'essor de notre catégorie, tant sur le plan professionnel que sur celui de la prise de conscience de nos droits et de nos devoirs.

Autre exemple d'initiative suscitée par Biblit : la création, par quelques inscrits, de deux forums de discussion consacrés à la formation continue, qui prévoient des échanges directs sur certains textes traduits par les participants et analysés par un « tuteur ». De même, dans différentes régions d'Italie, on a assisté à la formation de petits groupes de travail qui se réunissent régulièrement pour analyser ensemble un texte traduit. Parmi les projets les plus récents, une liste de discussion conçue comme une sorte de « journal de bord », où chaque traducteur peut exposer et analyser en détail les différentes étapes d'une traduction.

Il est tout naturel que cette volonté d'engagement débouche sur un désir de faire entendre la voix des traducteurs au niveau institutionnel, désir hélas entravé par l'absence de statut légal, qui est à la fois la force et l'extrême faiblesse de Biblit. En effet, si d'un côté le caractère spontané de cette initiative permet de prendre des décisions et de réaliser des projets dans des délais relativement courts, l'absence d'une forme légale reconnue limite fortement, par ailleurs, les capacités à toucher les personnes qui auraient le pouvoir de faire évoluer les choses. À plusieurs reprises, des voix se sont élevées au sein de notre communauté pour transformer Biblit en association professionnelle, projet auquel j'ai personnellement toujours été opposée, car les associations de traducteurs sont déjà trop nombreuses en Italie pour en ajouter une autre qui aurait un long chemin à parcourir avant d'être reconnue en tant qu'interlocuteur privilégié au niveau institutionnel. Mieux vaut, à mon sens, adhérer à une des associations déjà existante et agir en son sein.

Pour l'heure, il existe en Italie trois associations réunissant traducteurs et interprètes (AITI, ANITI et IATI), auxquelles s'ajoutent les trois syndicats d'écrivains liés aux grandes centrales syndicales de travailleurs : CGIL, CISL et UIL. Un quatrième syndicat, le SITL, a suspendu momentanément ses activités.

Une partie des adhérents de Biblit, dont je fais partie, a décidé de s'affilier à la « section traducteurs » du Syndicat National des Écrivains, qui a semblé le plus attentif aux exigences spécifiques des traducteurs littéraires

et qui est le mieux représenté dans les institutions. Notre section a fait ses débuts officiels à la Foire de la petite et moyenne édition de Rome en 2004, où elle faisait stand commun avec Biblit. Un choix qui a clairement souligné l'engagement militant de notre communauté virtuelle.

Notre première initiative syndicale s'est concrétisée à l'occasion de ce salon sous la forme d'une table ronde intitulée : « Traduire des livres : un métier impossible ? ». Elle réunissait des traducteurs d'horizons divers pour offrir une image représentative de notre profession, et a osé aborder les sujets brûlants (tarifs, contrats, conditions de travail) qui trouvent rarement leur place dans les discussions sur la traduction.

Le succès de cette initiative nous a incités à rééditer cette formule dans d'autres régions d'Italie, avec d'autres intervenants mais toujours le même objectif. Quelques mois plus tard, l'expérience a donc été reprise à Gênes, en collaboration avec l'université de la capitale ligure, qui a manifesté une grande disponibilité en accueillant cette rencontre et en allant jusqu'à l'intégrer dans le programme officiel de la faculté de langues et littératures étrangères. D'autres rencontres de ce type sont actuellement à l'étude.

Parallèlement à l'organisation de rencontres ouvertes avec le public, nous avons décidé de réaliser tout au long de l'année une série de séminaires et d'événements culturels consacrés plus spécifiquement aux traducteurs, offrant un espace de formation continue à tous ceux qui exercent dans ce secteur.

Outre ces initiatives d'ordre professionnel, la section traducteurs du Syndicat National des Écrivains s'est engagée sur le front du droit d'auteur, traduisant en italien les nouvelles dispositions de la loi allemande sur le droit d'auteur et menant un travail de comparaison des divers contrats de traduction en vigueur en Europe. À partir de cette confrontation, nous avons pu formuler une série de demandes spécifiques propres à servir de base de discussion pour l'élaboration d'un contrat national. Projet que nous souhaiterions voir se réaliser à brève échéance.

Ce sont là quelques premiers pas timides sur une voie qui s'annonce longue, mais j'espère que Biblit pourra continuer à aider les traducteurs italiens à sortir de leur isolement et à se considérer comme des travailleurs à part entière, revendiquant le respect et la dignité qui leur revient de droit.